CATEGORIES D'OPERATIONS ELIGIBLES & TAUX DE FINANCEMENT DU FONDS INTERCOMMUNAL DE PEREQUATION

ÉTUDES

Action de communication (AEP, déchets, assainissement)	Etudes, audits et actions intercommunales		Plans communaux de sauvegarde
80% ou un maximum de 5 millions par opération	Taux de financement du FIP	80%	100%
	Études réalisées à la demande de la CCECC	100%	

TRAVAUX

AEP - Travaux d'adduction d'eau potable (Opération < 15 millions Fcfp)	AEP - Périmètre de protection	DECHETS Travaux (Opération < 15 millions Fcfp)	ASSAINISSEMENT Travaux (Opération < 15 millions Fcfp)
50%	80%	50%	50%

Centre d'incendie	Projets d'intérêt		
Rénovation / Extension	Construction	intercommunal	
50%	80%	80%	

Construction scolaires du 1er degré, reconstruction et rénovation	Adressage	CIMETIERES - création et aménagement	PRODUCTION ENERGIE RENOUVELABLE : solaire, éolien, hydraulique, géothermique, biomasse et marine.	DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (hors travaux AEP)
95%	80%	50%	80%	50%

ACQUISITIONS

AEP - Équipement - Distribution et contrôle de la qualité de l'eau (Opération < 30 millions Fcfp)	Assainissement -	DECHETS -		tériel de secours et de lut estres et maritimes + autr spécifiques				d'évenements majeurs Cantines scolaires -		Véhicules pour la	Acquisition de la promoticules pour la matériels d'é	Equipement pour la production d'énergie	
	Equipement -	Équipement (Opération < 30 millions Fcfp)	Equipement Acquisition dans un delai de plus de 3 ans Acquisition dans un Acquisition dans un Macquisition Macquisition dans un Macquisition Macquisition dans un Macquisition Macqui	équipement et matériels de plus de 5 ans par rapport à la première acquisition	restauration natériels de plus de ans par rapport à la figuipement	de logiciels (80% ou un maximum		Projets d'intérêt intercommunal					
			Equipement à vocation communale	Equipement à vocation intercommunale	date de délibération	sirènes d'alerte - Nouvelle acquisition	sirenes d'alerte - sirènes d'alerte		d'alerte - sirènes d'alerte		premiere acquisition de 5 millions par opération)	biomasse et marine.	
50%	50%	30%	50%	75%	100%	100%	70%	50%	30%	80%	80%	80%	

DOTATIONS ANNUELLES

Affrètement de l'hélicoptère Exercice et	Entretien du réseau radio de commandement et	Equipement des CIS en matériel de	Frais de maintenance des matériels de maintenance de liaison des CTA et des systèmes d'exploitation		Assistance du réseau d'alerte tsunami	Frais de formation des sapeurs	angine at matériale	Frais de transport et de déplacement des
reconnaissance	location réseau relais IDV-ISLV	liaison CTA et informatique	Equipement à vocation communale	Equipement à vocation intercommunale		pompiers volontaires	intercommunale (Cf annexe 2 du RI) *	membres du CFL
100%	100%	100%	50%	100%	100%	100%	80%	100%

ANNEXE II du REGLEMENT INTERIEUR DU CFL

* Les matériels et les engins spécialisés ou spéciaux éligibles sur la dotation annuelle incendie-secours " Réparation et petits aménagements des engins et matériels spécialisés à vocation intercommunale" sont les suivants :

Moyens élévateurs aériens (MEA) :

EPA: Échelle Pivotante Automatique

EPSA: Échelle Pivotante Semi-automatique

BEA: Bras Élévateur Articulé

Moyens équivalents

Moyens de lutte spécialisés :

FMOGP: Fourgon mousse grande puissance

FDGP: Fourgon Dévidoir Grande Puissance

DA (TT): Dévidoir Automobile (Tout Terrain)

CCFS: Camion Citerne Forestier Super (> 5000 I)

CCGC: Camion Citerne grande capacité (> 8000 I)

CCI: Camion citerne incendie (> 5000 I)

Moyens équivalents

<u>Moyens et matériels d'intervention spécialisés :</u> secours en milieu périlleux, risques chimiques et radiologiques, protection et sauvetage déblaiement

Moyens de soutien et de commandement :

VPC : Véhicule poste de commandement (VPC)

VSS: Véhicule de soutien sanitaire

VLR : Véhicule logistique ravitaillement

Moyens équivalents

<u>Important</u>: La réparation et les petits aménagements des engins et matériels spécialisés à vocation intercommunale devront être soumis au préalable à l'avis de la direction de la protection civile (DPC)